

**Ne restez pas seul·e,
syndiquez-vous !**

**Rejoignez le 1^{er} syndicat
des enseignant·es-chercheur·ses
et des enseignant·es dans l'ESR**

www.snesup.fr/adherer



ENSEMBLE, OBTENONS D'AUTRES CHOIX POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

Que vous soyez enseignant-es ou enseignant-es-chercheur-ses, titulaires, contractuel-les ou vacataires, doctorant-es, actifs et actives ou retraité-es, les raisons d'adhérer au SNESUP-FSU sont nombreuses.

Au manque de moyens humains et à l'afflux croissant d'étudiant-es, le gouvernement ne répond que par une sélection accrue à travers les plateformes Parcoursup et Mon Master, avec une diminution des places offertes à l'université, l'instauration de droits d'inscription différenciés (multipliés par 16) pour les étudiant-es extra-communautaires et en préconisant de les augmenter pour toutes et tous (multipliés par 5) ; par la mise en concurrence des établissements avec les contrats d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) et en baissant la subvention de l'État pour les établissements publics ; par un soutien inconditionnel et financier au privé malgré les dérives de certaines officines. Il

propose même aujourd'hui, dans un projet de loi, son intégration complète, sous prétexte de « régulation ». Il faut s'unir pour gagner de nouveaux droits et des emplois de titulaire, pour obtenir la revalorisation de nos métiers, de nos salaires et refuser la précarité croissante. Soyons nombreux-ses à résister collectivement pour construire des alternatives et être force de proposition.

Le SNESUP-FSU appelle toutes et tous les collègues, quel que soit leur statut, à le rejoindre pour, ensemble, gagner un enseignement supérieur ouvert à toutes et à tous, ambitieux, gratuit et émancipateur, au service de l'intérêt général et du progrès social. Notre société en a besoin et en a les moyens.

C'est possible avec un syndicat fort. Vous êtes la force du syndicat. Rejoignez-nous !

D'autres choix sont possibles, imposons-les ensemble. ■

POURQUOI SE SYNDIQUER ?

- Pour connaître ses obligations et défendre ses droits.
- Pour se défendre individuellement et collectivement (« j'ai pensé que ma situation individuelle ne l'était peut-être pas tant que ça »).
- Pour être informé-e de l'actualité de l'enseignement supérieur.
- Pour trouver un espace d'échange et de réflexion collective, réfléchir hors des canaux officiels, avec des collègues avec lequel-les on partage des valeurs.
- Pour disposer d'une structure afin de construire et de soutenir les mobilisations.
- Pour défendre et développer les services publics.
- Pour conquérir de nouveaux droits.
- Pour faire vivre un contre-pouvoir et une parole alternative nécessaires à la démocratie.
- Par militantisme ou par tradition familiale.
- Pour agir, parce que « la dégradation de nos conditions de travail, ça ne peut plus durer »...

...

**ET VOUS ?
NE RESTEZ PAS SEUL·E !**

BARÈMES DES COTISATIONS SYNDICALES 2026-2027

Le montant de la cotisation (en euros) des actifs titulaires est calculé selon la formule : indice x taux, avec une valeur du taux fixée à 0,396.

CORPS/ÉCHELONS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Agrégés	184	204	210	222	237	253	270	291	310	328	340
Agrégés HC	310	328	340	(A1) 365	(A2) 379	(A3) 398					
Agrégés EXC	340	(A1) 365	(A2) 379	(A3) 398	(B1) 398	(B2) 415	(B3) 437				
Certifiés/PLP	160	181	184	189	195	202	213	228	242	258	276
Certifiés HC/PLP HC	242	256	274	293	313	330	336				
Certifiés EXC/PLP EXC	285	301	318	340	(A1) 365	(A2) 379	(A3) 398				
MCF	194	218	239	264	284	303	315	329	340		
MCF HC	278	293	309	326	340	(A1) 365	(A2) 379	(A3) 398	(B1) 398	(B2) 415	(B3) 437
PR2	273	289	305	322	340	(A1) 365	(A2) 379	(A3) 398	(B1) 398	(B2) 415	(B3) 437
PR1/PU-PH 1	340	(B1) 398	(B2) 415	(B3) 437	(C1) 461	(C2) 471	(C3) 481				
PR EXC/PU-PH EXC	(D1) 481	(D2) 502	(D3) 524	(E1) 524	(E2) 545						
ATER (temps plein)	99	Cotisations hors barème et contractuelles en CDI : cotisation annuelle = 8,08 % d'un mois de traitement brut ; contractuelles en CDD : cotisation annuelle = 4,9 % d'un mois de traitement brut.									
Docteurs-contratuelles	82	Collègues à temps partiel : cotisation au prorata.									
Lecteur-rices	72	Enseignants hospitalo-universitaires : + 50 % tous indices.									
Vacataires	36	Fonctionnaires détachés sur emploi d'enseignante-chercheuse : cotisation correspondant à l'indice									
Sans emploi	36	de rémunération.									

L'attestation fiscale vous sera envoyée début 2027 pour un règlement transmis avant le 31/12/2026. Autres situations : contactez-nous à tresorerie@snesup.fr.

La cotisation donne droit à un crédit d'impôt représentant 66 % de son montant, ainsi une cotisation de 270 euros revient in fine à 90 euros.

Formulaire 2026-2027

☐ D'adhésion ☐ de renouvellement ☐ de modification

Formulaire et règlement à transmettre
à un responsable SNESUP local ou
à envoyer à : SNESUP-FSU,
78, rue du Faubourg-Saint-Denis 75010 Paris

Vous pouvez régler votre cotisation par chèque à l'ordre du SNESUP, payer en ligne ou choisir le règlement par prélèvement automatique qui permet le fractionnement de la cotisation en 6 fois s'il est contracté en début d'année: joignez un RIB et cette fiche au formulaire d'autorisation de prélèvement que vous pouvez demander à tresorerie@snesup.fr ou au 01 44 79 96 16, ou télécharger sur notre site en cliquant sur « Adhérer » (en haut à droite de la page d'accueil).

☐ M. ☐ MME ☐ NOM DE NAISSANCE

☐ NOM D'USAGE

DATE

DE NAISSANCE

ÉTABLISSEMENT

COMPOSANTE

CORPS

CLASSE

ÉCHELON

DATE D'ENTRÉE

DANS L'ÉCHELON

DISCIPLINE

SECTION

SECTION

DU CNU

AU CNRS

TÉLÉPHONE

TÉLÉPHONE

DOMICILE

PORTABLE

TÉLÉPHONE

PROFESSIONNEL

ADRESSE POSTALE

CODE POSTAL

ADRESSE ÉLECTRONIQUE POUR

COURIERS SNESUP [TRÈS LISIBLE, MERCI]

@

L'indication d'une adresse électronique usuelle (de préférence personnelle) est de première importance pour une information interactive entre le syndicat et ses adhérents, tant pour les questions générales que pour le suivi des questions personnelles.

RECEVOIR UNIQUEMENT LES PUBLICATIONS DU SNESUP PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

☐ OUI ☐ NON

RECEVOIR UNIQUEMENT LES PUBLICATIONS DE LA FSU PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

☐ OUI ☐ NON

DATE

SIGNATURE

Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n°78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978.